OFFRE D'EMPLOI **AFFICHAGE EXTERNE**



PSYCHOÉDUCATRICE/PSYCHOÉDUCATEUR

PÉRIODE D'AFFICHAGE	9 novembre 2026 au 30 juin 2027
TYPE DE POSTE	Contrats à temps plein et à temps partiel
SALAIRE	56 725 $ – 100 520 $ / annuellement
ENTRÉE EN FONCTION	À déterminer.

À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) connaît une forte croissance et désire se donner les moyens d'accueillir les effectifs nécessaires à l'atteinte de ses objectifs de réussite pour l'année scolaire en cours. Nous sommes donc à la recherche de psychoéducatrices ou psychoéducateurs qui sauront :

- Œuvrer autant en milieux primaire et secondaire, à la formation aux adultes, à la formation professionnelle, en classes spécialisées, en classes d'accueil ou en milieux spécialisés;
- travailler en collaboration au sein d'une équipe multidisciplinaire : enseignants, psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes, orthopédagogue et conseillers pédagogiques;
- participer au développement organisationnel en lien avec le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire.

NATURE DU TRAVAIL

- Interventions selon diverses modalités : groupe, sous-groupe, individuel, rôle conseil et collaboration auprès des partenaires (plan d'intervention, comités de travail, formations, etc.);
- interventions dans le cadre d'un modèle de réponse à l'intervention;
- actualiser les cadres de référence du modèle psychoéducatif.

L'emploi de psychoéducatrice et psychoéducateur comporte plus spécifiquement le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, la mise en place de conditions favorables au développement de l'autonomie et une intervention sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève, et un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

- La psychoéducatrice et le psychoéducateur participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire;
- elle ou il contribue au dépistage et la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans un optique de prévention et d'intervention; elle ou il planifie et effectue l'évaluation psychoéducative afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial; elle ou il recueille auprès des intervenantes et intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements pertinents, sélectionne et utilise les tests appropriés effectue des entrevues et procède à des observations et à l'analyse des données afin d'identifier la nature de la problématique;
- elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs;
- elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation;
- elle ou il accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation; elle ou il leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves et les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives ; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation;
- elle ou il planifie, organise et anime, en collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières;
- elle ou il conçoit, adapte ou élabore du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation;
- elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- elle ou il conseille et soutien les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire; elle ou il leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.
- elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.
- elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution;
- elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs du Québec.

INFORMATIONS

Répondante en psychoéducation : Elena Coco, Elena-Cocco@csspi.gouv.qc.ca

Postulez ici →

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers le CSSPI. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier interne sera refusée.

Le Service des ressources humaines
550, 53e Avenue, Montréal (Québec) H1A 2T7

Une entrevue de sélection sera planifiée avec les candidats retenus seulement.

Le CSSPI est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des membres du personnel scolaire de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert.

Soin porté à l'accueil et à l'intégration

Structure de pratiques collaboratives

Culture de développement professionnel

Flexibilité et stabilité d'emploi

Milieu de vie inclusif, sain, sécuritaire et stimulant

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec